

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 octobre 2019

PUBLIE LE : **25 OCT. 2019**

**Délibération n° 031019-8 : Protocole de dépôt avec le Musée du Louvre, relatif au tableau
« portrait de Zette, chienne de Louis XIV » de François DESPORTES**

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-six septembre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

SI MUSEE PROMENADE / CS-031019-8

OBJET : PROTOCOLE DE DEPOT AVEC LE MUSEE DU LOUVRE, RELATIF AU TABLEAU « PORTRAIT DE ZETTE, CHIENNE DE LOUIS XIV » DE FRANCOIS DESPORTES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa réouverture, le Musée Promenade enrichit ses collections par l'accueil d'objets et d'œuvres en dépôt ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le musée de présenter le portrait de la chienne de chasse de Louis XIV, *Zette*, peint par François Desportes, dans son nouveau parcours des collections ;

CONSIDERANT que, juridiquement, ce dépôt doit être formalisé par un protocole, lequel détaille l'objet, la durée, les modalités de transports ainsi que les engagements des parties ;

CONSIDERANT que, lorsque le Syndicat reçoit un bien en dépôt, il n'en devient pas propriétaire mais en assume la responsabilité et les frais de gestion au même titre que pour ses propres collections (restaurations en cas de sinistre, police d'assurance...).

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole de dépôt du tableau « *Portrait de Zette Chienne de Louis XIV* » de François DESPORTES, par le musée du Louvre

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ce protocole de dépôt avec le musée du Louvre.

Fait à Marly-le-Roi, le **25 OCT. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **25 OCT. 2019**

Pour Extrait Conforme
Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal